

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 13 juin 2025 à 20h00 selon convocation en date du 6 juin 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE

Absents excusés : M BOUILHAC (a donné procuration à Mme MINARD)
Mme BRAULT (a donné procuration à M MICHOUX)

Absents : M SIRIEIX
M BRAZ
M BUSSIERE

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 019-211911300-20250613-DCM2025035-DE

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Délibération N°2025-035 : Validation du Marché de voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en date du 7 février 2025, le conseil municipal approuvé le projet du marché de voirie 2025 pour un montant de 112 065.59 € HT avec une demande de DETR.

Il présente le tableau d'ouverture des offres réalisé en date du 9 mai 2025 ainsi que le résultat de la consultation.

Le montant total des travaux retenus et présenté par l'entreprise EUROVIA est de 108 764.95 € H.T. pour :

- Le renforcement de la VC N°6 « Bonnefont »
- Le renforcement de la VC N°21 « Chabrat »
- Le renforcement de la patte d'oie VC N°3 + plateforme point propre

Le coût prévisionnel total de l'opération, frais inclus s'élève à 116 487.27 € H.T. soit 139 784.73 € TTC.

Il ajoute que l'Etat a formulé un refus concernant la demande de DETR de 45 000 euros sur ce projet et que donc la totalité de ces travaux sera à la charge de la commune exception faite de la dotation annuelle de voirie octroyée par le département dans le cadre de la contractualisation.

Il demande donc aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur l'exécution de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le marché de voirie 2025 pour un montant de 116 487.27 € HT soit 139 784.73 € TTC et l'attribue à l'entreprise EUROVIA
- Autorise le Maire à signer ledit marché ainsi que tout document afférent à cette décision.

Membres	12
Présents	7
Représentés	2
Votants	9
Pour	8
Contre	1
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Maire de LIGINIAC, le 13 juin 2025.
Au registre sont les signatures


